



COMITE DE PILOTAGE Grand Est

6 mars 2020

Projet de gestion des habitats terrestres du Pélobate brun par pâturage

Contexte : Deuxième site de reproduction en Lorraine, contigüe à la RBD des landes de Saint-Avoid (ONF).

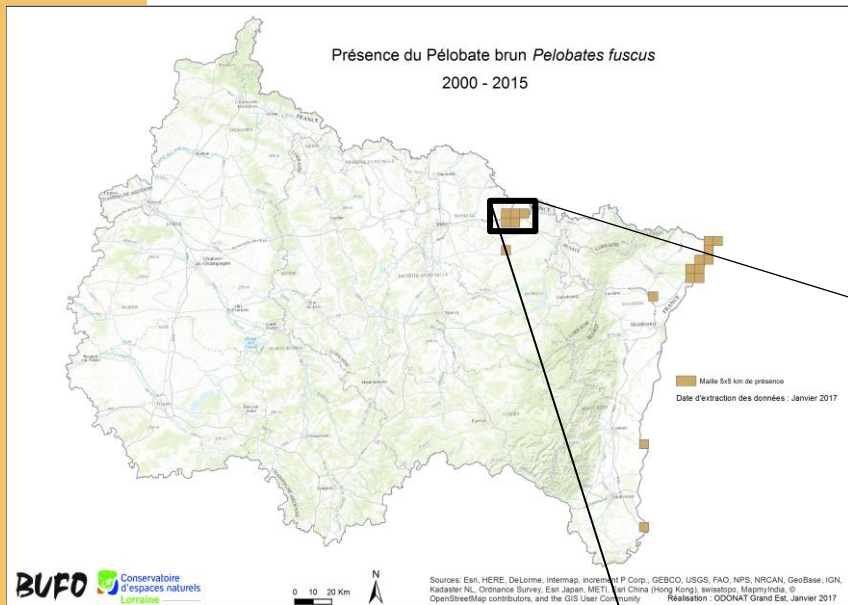
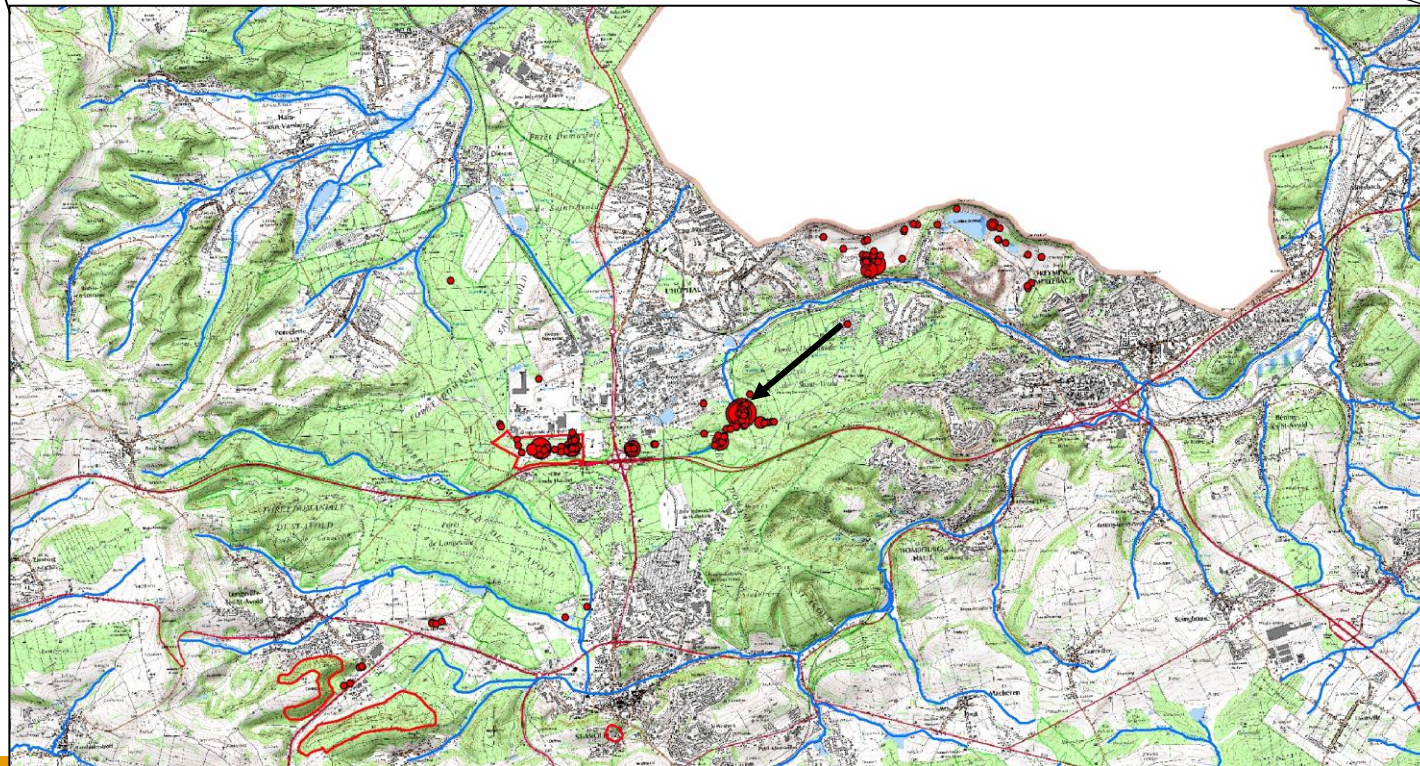


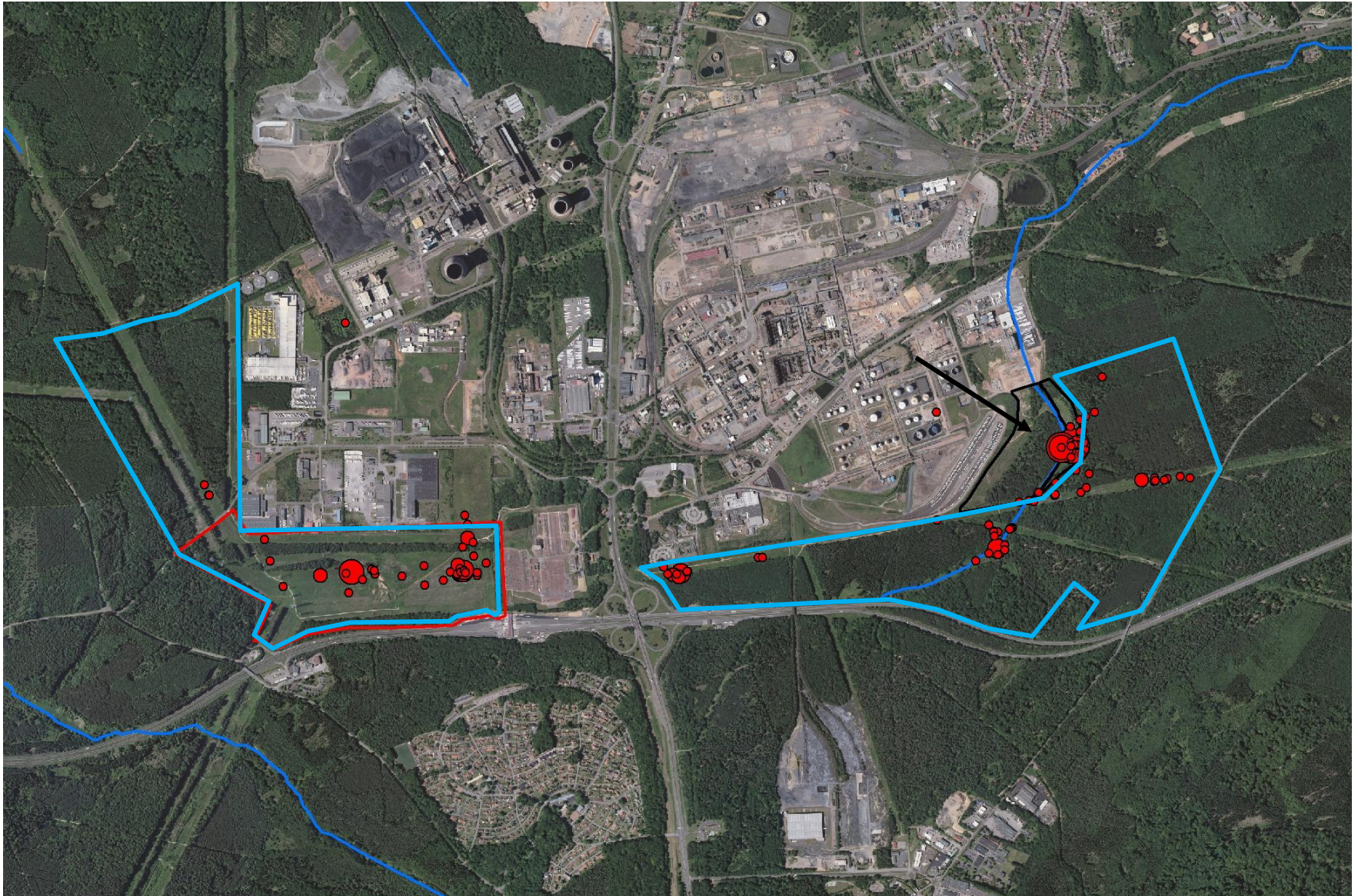
Photo : Neomys

Département : Moselle
Communes : Saint-Avoid et l'Hôpital



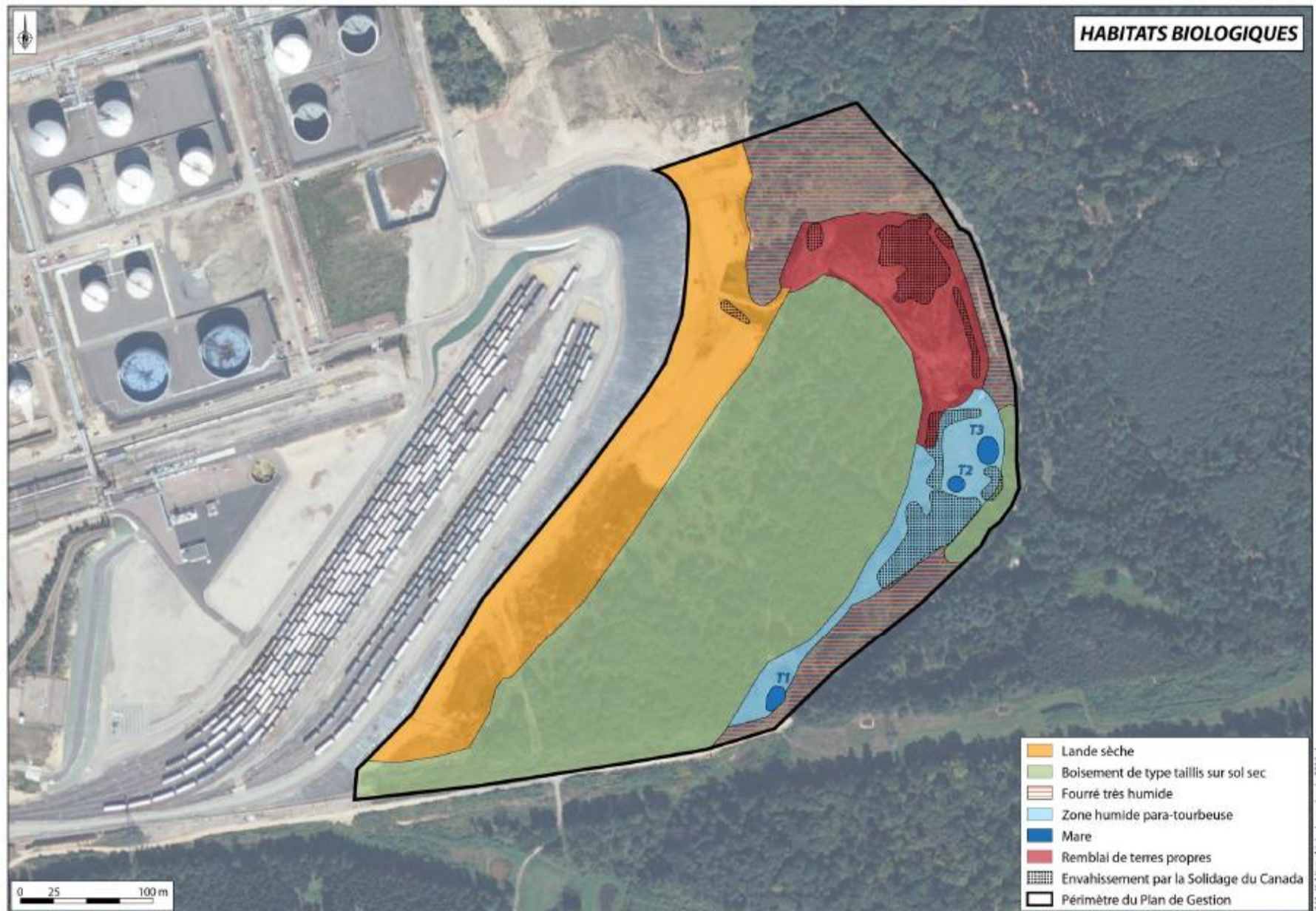
14,1 ha de mares, de zones humides para-tourbeuses, de landes sèches, de boisements sur sables et de fourrés humides. La zone des habitats de reproduction et des habitats terrestres (habitats de dispersion, d'alimentation, d'hivernage et d'estivage) pour le Pélobate brun, ainsi que pour d'autres espèces (Triton ponctué, alpestre et palmé, Grenouille rousse, Grenouille verte, Crapaud commun, Lézard des souches, Coronelle lisse, Couleuvre à collier, Agrion mignon, Leste dryade...)

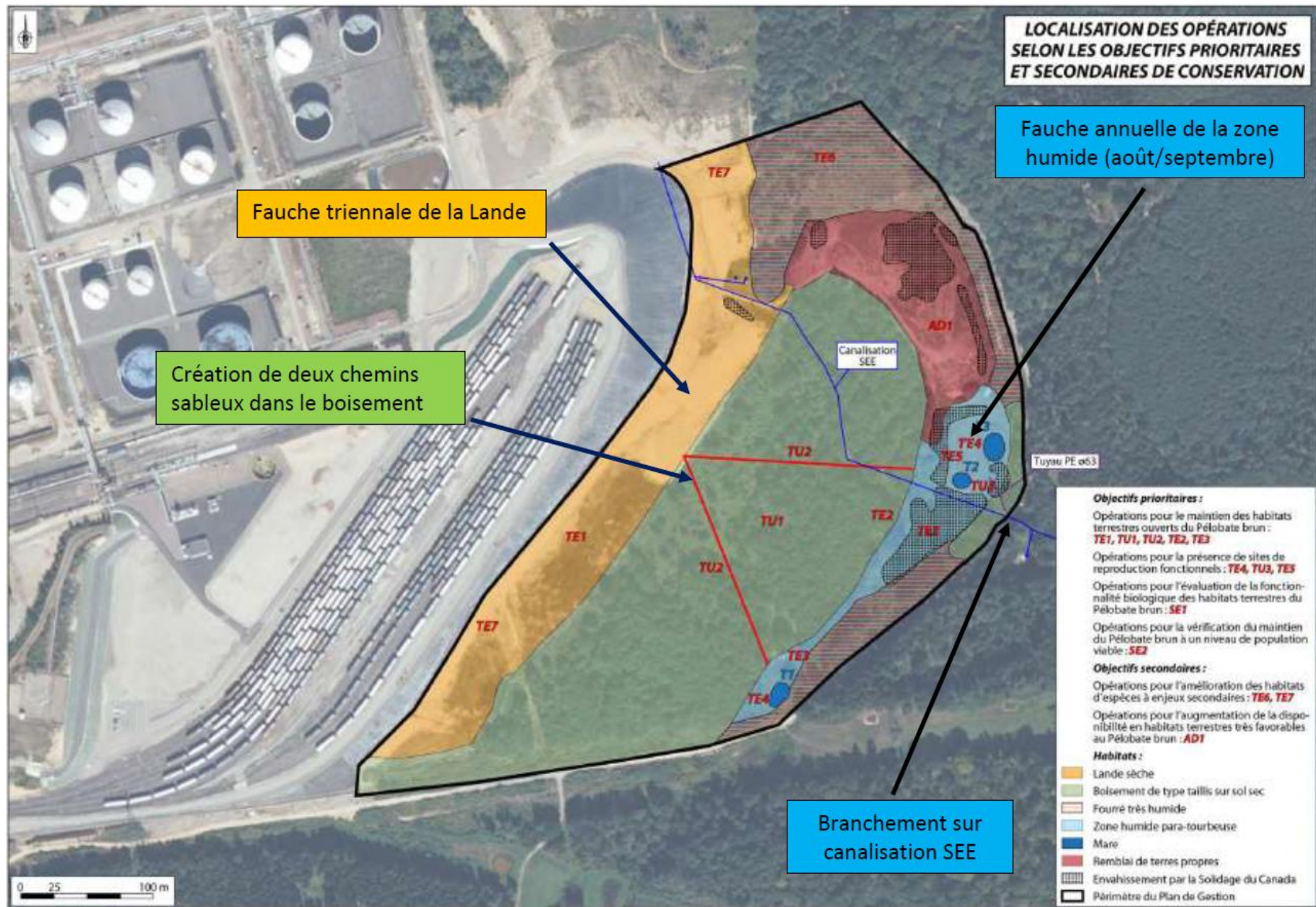
Site **propriété de TPF**, en convention avec le CEN L depuis le 01/01/2017



Le site a fait l'objet d'un plan de gestion en 2016, réalisé par l'Atelier des Territoires (mesures d'accompagnement nouvelle installation hors site). Les objectifs principaux de ce plan de gestion étaient les suivants :

- Maintenir des habitats de reproduction fonctionnels au Pélobate brun en assurant la mise en eau des mares
- **Maintien, amélioration et restauration des milieux terrestres de l'espèce autour de la mare**





Travaux de mise en eau des mares : 2016 (branchement SEE) et 2017 (vidange des mares)
 Ouverture dans les boisements (2016) et fauches annuelles de la zone humide (depuis 2016)





Gestion actuelle mécanique de la Lande et de la zone humide (Aout/Septembre). **Objectif : substituer en partie cette gestion mécanique par du pâturage extensif**

Objectifs secondaires :

- Eclaircir le boisement et faciliter les déplacements vers la Lande
- Maintien de la Lande en l'état
- Ouverture de la zone humide
- Lutte contre le Solidage

Contraintes :

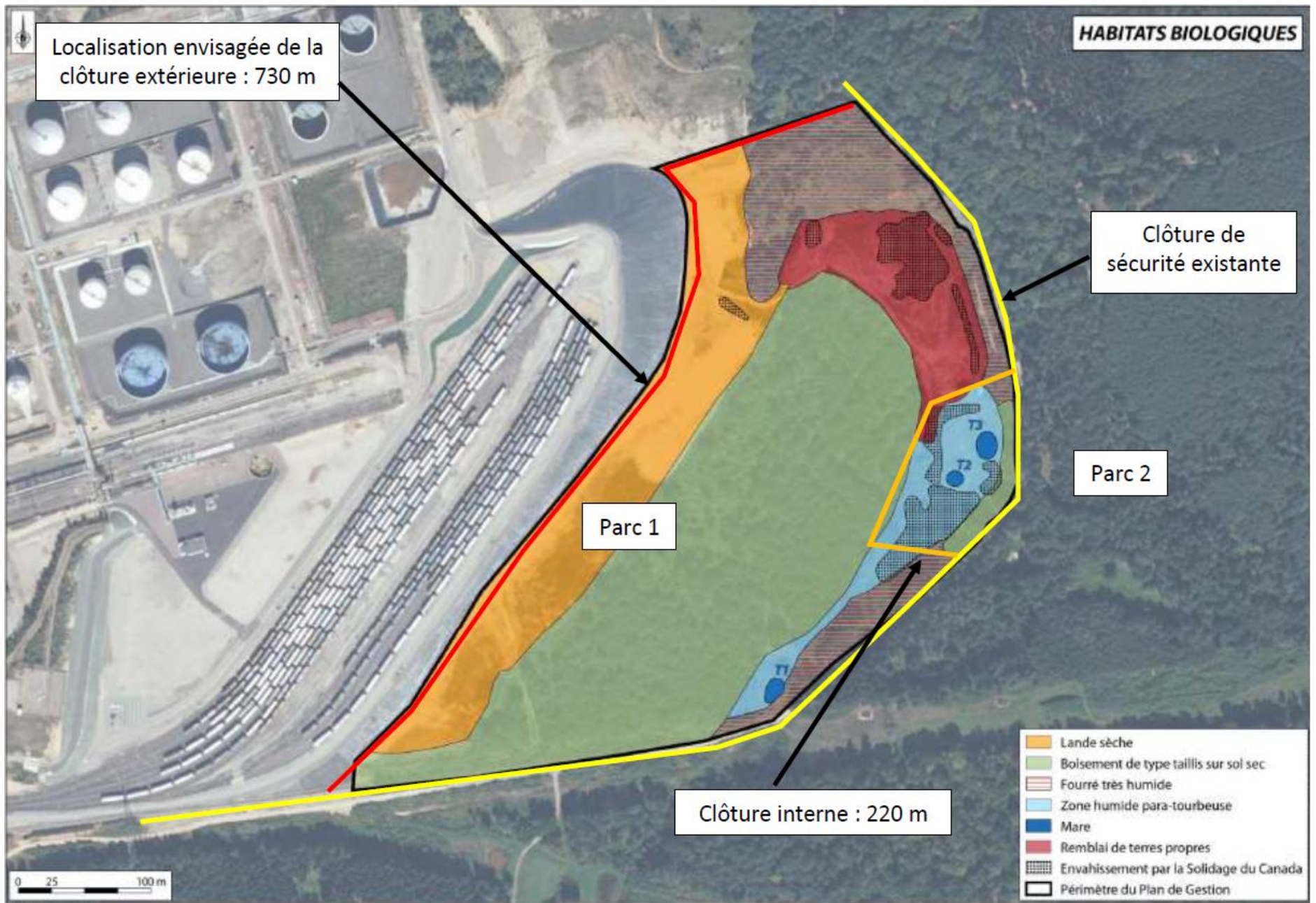
- Présence du Pélobate dans les mares jusqu'au mois de juin (pontes-tétards-émergents)
- Présence du Solidage en zone humide, donc pâturage avant fructification (fin juillet)
- Eviter une surpâturage au niveau des mares (bâches)
- Appétence et valeur nutritive du fourrage
- Clôtures et surveillance des animaux
- Alimentation en eau
- Site industriel (sécurité)

Concertations avec :

- TPF
- Eleveur habilité « TPF »
- CEN L, GECNAL



- **Pâturage d'avril à Novembre**
 - Avril à juin : Lande Carolin + boisements (Parc 1) uniquement
 - Juin (10 jours ?) : mares + zones humides (Parc 2)
 - Mi juin : retour parc 1
- **Chargement** : maximum 3 vaches Highland Cattle (génisses uniquement) sur toute la période
- **Pose de clôtures mobiles**
 - 730 m contre la lande Carolin
 - Clôture mobile longueur 220 m entre parc 1 et parc 2
 - Abreuvoir avec alimentation réseau incendie



Démarrage : **avril 2020**
 Suivi : CEN L et GECNAL du Warndt

Merci



Photo : CEN L